



SOCIÉTÉ CANINE CHAMPAGNE-ARDENNE

7, Grande Rue - 10410 RUVIGNY
www.scca-asso.fr

Séance de confirmation Samedi 13 Octobre 2012
9H -11H30 et 14H-16H30

FAGNIERES (51510)
(Agglomération de Châlons en Champagne)

Gymnase Gérard Vincent - Boulevard Hélène Boucher

Il ne sera pas envoyé d'accusé de réception ni de convocation.

Se munir du carnet de santé du chien, contrôle vétérinaire à l'entrée.

INFORMATIONS PRATIQUES

DOCUMENTS À PRÉSENTER AU JUGE :

- a) Pour les chiens déjà inscrits au LOF :
- L'original du certificat de naissance
 - Un formulaire d'examen de confirmation rempli par vos soins (à demander au secrétariat sur place)
- b) Pour les chiens inscrits à un Livre des Origines Etrangères reconnu par la FCI :
- L'original du Pedigree étranger
 - Un formulaire d'examen de confirmation rempli par vos soins
 - Une feuille de déclaration LOF à demander au secrétariat
- c) Pour les chiens inscrits à un Livre des Origines non reconnu par la FCI
- Une feuille de déclaration pour l'enregistrement au LOF à titre initial ou au livre d'attente
 - Une feuille de déclaration LOF à demander au secrétariat

Si ces imprimés vous manquent, demandez-les nous en joignant une enveloppe timbrée pour le retour.

TATOUAGE : Attention : votre chien doit être identifié (transpondeur électronique ou tatouage LISIBLE) et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli (disponible sur place au secrétariat). S'il s'agit d'un chien acheté à l'étranger vous devez faire constater son identification par un vétérinaire qui remplira une attestation à retourner à la Société Centrale Canine

FORMALITES APRES L'EXAMEN

si le chien est déclaré apte, le juge vous remettra l'ensemble des documents nécessaires que vous devrez transmettre à

**Société Centrale Canine, 155 avenue Jean Jaurès,
93535 AUBERVILLIERS CEDEX**

- Le formulaire d'examen de confirmation complété par l'expert,
- le certificat de naissance LOF ou le pedigree étranger accompagné de la feuille de déclaration d'inscription à titre importé, imprimé à nous réclamer le cas échéant,
- ou, éventuellement le récépissé de déclaration de naissance avec la feuille de déclaration d'inscription au LOF, à titre initial ou au livre d'attente,
- le montant des frais de dossier suivant tarif en vigueur (voir tarif sur formulaire de confirmation), sauf s'il s'agit d'une inscription à titre initial pour laquelle la SCC demandera le versement des frais lorsque l'avis favorable de l'Association de Race aura été obtenu.

Il est précisé que la validité du certificat de confirmation est de 1 an.

Par ailleurs, les frais de dossier doivent être réglés par chèque bancaire, chèque postal ou mandat-lettre. Tout autre mode de paiement et en particulier le versement direct au CCP risque d'entraîner des retards dans le traitement du

dossier, voire même un blocage dans le cas où le manque de précisions empêche l'identification du paiement.

La SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE, au reçu de l'envoi des documents, vérifie la conformité des éléments et les soumet à l'Association de Race pour accord et, celui-ci obtenu, procède à l'inscription définitive au LOF et à l'expédition du Pedigree au propriétaire par envoi recommandé.

Les Associations spécialisées de Race reçoivent de la SCC communication des certificats de confirmation favorables et disposent de 15 jours francs à compter de la date de réception pour s'opposer à l'enregistrement des confirmations. Passé ce délai, la SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE considère que l'Association spécialisée accepte les dites confirmations et procède alors à l'inscription définitive.

Si votre chien est déclaré inapte, le juge gardera le formulaire et le retournera à la SCC.



ROYAL CANIN

Age minimum exigé pour la confirmation

Il n'y a pas d'âge maximum
pour faire confirmer votre chien.

1^{er} Groupe

- Bergers Allemand, de Brie, Bouvier des Flandres15 mois
- Reste du groupe12 mois

2^e Groupe

- Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux,
Dogue du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain,
Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro,
Mâtin Espagnol, Chien de Montagne Portugais,
Rafeiro de Alentejo, St-Bernard,
Terre-Neuve, Landseer, Léonberg,
Dobermann, Rottweiler, Hovawart,
Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois 15 mois
- Reste du groupe12 mois

- 3^e / 4^e Groupes**12 mois

5^e Groupe

- Chien du Pharaon, Cimeco de l'Etna,
Podengo Portugais (moyen et grand),
Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Samoyède,
Akita Inu, Esquimau du Groenland 15 mois
- Reste du groupe12 mois

6^e Groupe

- Rhodesian Ridgeback 15 mois
- Reste du groupe12 mois

7^e Groupe

-12 mois

8^e Groupe

- Retrievers15 mois
- Reste du groupe12 mois

9^e Groupe

- Epagneuls Pékinois et Japonais10 mois
- Reste du groupe12 mois

10^e Groupe

- Whippet, Petit Lévrier Italien12 mois
- Reste du groupe15 mois

Séance de confirmation du 13 Octobre 2012

FAGNIERES (Agglomération de Châlons-en-Champagne)

JURY

(sous réserve de modifications)

Mme GERMAIN

Mme LEJEUNE

M. LE MAGNAN

M. LORY

M. DEROUET

M. JACOBS

M. CASSAGHI

M. DEVITT

M. BARENNE

M. BOITARD



ROYAL CANIN



SOCIÉTÉ CANINE CHAMPAGNE-ARDENNE

Séance de confirmation du 13 Octobre 2012 à Fagnières (Agglomération Châlons-en-Champagne)

DEMANDE D'ENGAGEMENT

Remplissez une feuille par chien engagé,
et expédiez-la dès maintenant à l'adresse mentionnée au verso de cette feuille.
N'oubliez pas de joindre le montant des engagements
par chèque postal, chèque bancaire ou mandat.

N° d'enregistrement

Il ne sera pas envoyé d'accusé de réception ni de convocation.

Race : Sexe : M F

Nom du chien :

Date de naissance :

N° de tatouage français (*obligatoire*):
ou puce électronique

N° du certificat de naissance :

Propriétaire :

Nom : N° adhérent SCCA

Adresse :

Tél. : Mail :

TATOUAGE

Votre chien doit OBLIGATOIREMENT ETRE TATOUÉ (ou identifié par puce électronique).

Le tatouage doit être LISIBLE.

Le jour de l'examen, vous devez PRESENTER SA CARTE DE TATOUAGE.

S'il s'agit d'un chien acheté à l'étranger même s'il a été tatoué dans son pays d'origine,
vous devez le faire tatouer en France.

(Ne rien inscrire dans ce cadre réservé à la Société Canine)

Ring de confirmation n°	Nom et signature du juge inapte - ajourné - apte
--------------------------------	---

DROIT D'ENGAGEMENT : 40 € (35 € pour les adhérents SCCA).

Joindre le chèque bancaire ou CCP ou mandat libellé au nom de la Société Canine de Champagne-Ardenne et adresser le présent bulletin (un bulletin par chien) à :

**Mme Odile SAINTOT
26 route de Genève
Charrey
10130 MAROILLES S/S LIGNIÈRES**

**Renseignements
03 25 70 67 63 - 06 86 91 63 86**

*Aucun remboursement d'engagement ne pourra être effectué,
les organisateurs ayant engagé les frais.*

TRÈS IMPORTANT :

Tous les chiens doivent être tatoués (ou identifiés par puce électronique) au préalable (tatouage français LISIBLE).

**Se munir du carnet de santé du chien (vaccination à jour requise),
contrôle vétérinaire à l'entrée.**

**LIRE ATTENTIVEMENT LES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
EN PREMIERE PAGE.**

Notre partenaire



ROYAL CANIN

**offrira 1 an d'alimentation à 2 chiens
(coupons à remplir sur place)**